



Compte-rendu du CHSCT du 15 septembre 2020

Paris le 17 septembre.

Cette séance du CHSCT était dédiée essentiellement aux problématiques liées à la gestion des mesures de préventions et aux problèmes engendrés par la COVID 19, pour cette rentrée 2020.

Concernant les masques :

Le masque est devenu obligatoire partout.

Le directeur avait accepté de donner 10 masques à chaque agent.e en juillet 2020, et a ordonné une dotation supplémentaire de 5 masques, début septembre.

Tout le monde doit donc avoir reçu 15 masques, en tout une dotation de 5 masques supplémentaires début septembre, soit 15 masques (lavables jusqu'à 30 fois) par personne, au total.

Nous avons informé la DRFIP que, des collègues n'avaient pas tous reçu les premières dotations en masques, ou seulement 2, 3 ou 5 masques... Qu'il semblait que tous les chef.fes de services n'avaient pas compris qu'il fallait donner 10 masques par agent.es.

Solidaires a demandé l'attribution de 4 masques par jour à minima pour chaque agent.e de la DRFiP. et de s'assurer que chaque agent.e les avait reçus. La DRFIP étant selon nous, dans l'incapacité de savoir si la distribution de masques était bien faite au profit de chaque agent.e.

De plus, nous avons insisté sur la difficulté de le porter pendant 4 h sur son lieu de travail notamment, celui-ci devenant humide et inconfortable, et perdant son caractère protecteur.

La direction a rappelé que la consigne nationale, c'était 2 masques par jour seulement, et qu'elle en donnait un de plus. Qu'elle ne pouvait faire plus.

N'hésitez pas à nous faire remonter les difficultés et dotations insuffisantes de masques (15 par personne à ce jour, lavables).

Nous avons aussi demandé l'achat de masques permettant la lecture labiale aux personnes sourdes et malentendantes et aux collègues travaillant avec elles, ainsi qu'aux agent.es assurant l'accueil. La direction si elle souscrit à cette demande souligne que le prix de ces masques, environ 13 euros est un frein, et que l'éducation nationale sera sans doute prioritaire.

Pauses et distanciation

SOLIDAIRES a rappelé la nécessité des pauses qui sont un droit, et demandé que ce soit rappelé aux chef.fes de services, et aux agent.es, et enfin, exigé la mise à disposition des locaux disponibles sur chaque site. Ainsi que l'utilisation de tous les locaux disponibles, doit être facilité par la direction, y compris les réserves foncières, soit pour les pauses sans masque, soit pour réaménager les services, et ainsi respecter la distanciation.

Les agent.es nomades (vérificateurs, huissiers, etc.) vont être dotés de petites bouteilles de gel hydro-alcoolique.

Les horaires :

SOLIDAIRES a demandé des aménagements horaires afin d'éviter les heures de pointe des transports, mais la direction se retranche derrière la DG qui ne souhaite pas mettre en place de tels aménagements...

Mais depuis la tenue de notre CHSCT, la DG semble revenue à de meilleures dispositions puisqu'une note (ci-dessous) a été envoyée au réseau sur les aménagements horaires :

« Compte tenu de la persistance d'une circulation active de la COVID 19, il est demandé aux directions de mettre en place des aménagements horaires permettant une plus grande souplesse dans les heures d'arrivée et de départ des agents.

Cette souplesse doit notamment permettre aux agents utilisant les transports en commun de limiter leurs déplacements pendant les périodes de forte affluence. Elle vise également à prendre en compte les contraintes liées au travail des agents dans des espaces collectifs clos nécessitant le port du masque obligatoire.

Ainsi, jusqu'à nouvel ordre, vous veillerez à permettre aux agents qui le souhaitent d'arriver et/ou de partir du service en dehors des plages variables définies par votre règlement intérieur.

Dès lors les agents soumis aux horaires variables pourront être autorisés à pointer en dehors de des plages fixes et des plages variables.

Ces aménagements ne doivent toutefois pas conduire à remettre en cause les obligations horaires réglementaires auxquelles sont astreints les agents de la DGFIP. Ils ne doivent pas non plus conduire à la suppression de la pause méridienne (45 minutes minimum) et à la mise en place d'une journée de travail continue.

Enfin leur mise en œuvre doit être compatible avec les nécessités de service, notamment en ce qui concerne l'accueil du public.

Le bureau RHIA se tient à votre disposition pour toute information complémentaire. »

En espérant que la DRFIP 75 en informe rapidement les agent.es et les responsables de services comme nous lui avons demandé dès que nous avons pris connaissance de cette note...

Concernant le télétravail

La quotité de télétravail peut désormais être portée à 3 jours par semaine, avec l'accord du chef de service. Pour les agent.es fragiles, le médecin de prévention peut décider de la solution la mieux adaptée (3 jours ou plus). Cette mesure concerne aussi les agent.es qui vivent avec une personne fragile, au cas par cas.

SOLIDAIRES a, à nouveau, exigé, que les agent.es fragiles soient dotés d'ordinateurs portables en priorité. La direction a donné son accord, et est en train de le faire.

Le télétravail est aussi possible, hors convention, pour les agent.es qui travaillent dans un bureau à 3, par exemple, en open-space, en rotation.

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes vos difficultés .

Le protocole COVID 19

Nous avons alerté sur les difficultés locales d'application des notes en particulier sur le protocole à appliquer, s'il y a un cas avéré de Covid 19, ou un cas contact dans un service.

La procédure en cas de cas COVID 19 semble simple et pourtant, la mise en pratique est plus difficile. Pour SOLIDAIRES, un grand flou subsiste. Nous avons souligné que, sur le terrain, il y a de nombreuses incompréhensions, chez les agent.es, et/ou les chef.fes de service. La « quatorzaine » est dorénavant de 7 jours (décret voté)

Pour résumer et si nous avons bien compris :

– *Si un.e agent.e a des symptômes*, il ou elle reste chez lui ou chez elle, il ou elle appelle son médecin traitant et suit les consignes (mise en « quatorzaine », test...).

Il ou elle contacte aussi le médecin de prévention, puis son chef de service qui lui informe la direction.

Le médecin de prévention organise le traçage des « cas contact », et décide des « quatorzaines », et donc du placement éventuel des agent.es en ASA. L'agent.e ne doit pas revenir sur son site avant le résultat de son test et doit évidemment informer le médecin de prévention du résultat.

Si vous êtes considéré comme « cas contact », le médecin de prévention vous informera de la marche à suivre.

La direction, à la demande de SOLIDAIRES, s'est engagée à rédiger un « pas à pas » à destination de tous les agent.es, y compris les chef.fes de service.

Nous avons demandé une information large, dès qu'un cas est suspect, à tous les agent.es ou services pouvant être concernés (exemple : pour les services au même étage et disposant donc de toilettes communes, pour les agent.es utilisant les mêmes photocopieurs, etc.)

La restauration

Concernant la restauration, SOLIDAIRES a dénoncé l'absurdité des réservations pour les repas à emporter, ainsi que l'impossibilité d'annuler une réservation pour libérer un créneau.

Pour nous, si on peut comprendre la limitation en présentiel, le retrait des paniers repas ne devrait pas faire l'objet d'une limitation.

La Direction dit avoir été mise devant le fait accompli, et n'a pas été en mesure de nous répondre dans cette séance mais nous vous tiendrons rapidement informés des améliorations à venir.

La prise de repas dans les bureaux

Sur la prise de repas dans les bureaux, SOLIDAIRES a rappelé le contexte sanitaire, et les difficultés des agent.es, et des services, et qu'il convenait absolument que chaque agent.e puisse manger à la cantine, ou dans son bureau ; Cette prise de repas est donc clairement autorisée, dans les bureaux, durant la période de crise COVID, **dans le respect des gestes barrières.**

Jour de carence :

SOLIDAIRES a, à nouveau, dénoncé le refus du gouvernement de supprimer le jour de carence, qui pénalise les collègues en arrêt maladie.

Le Nouveau Réseau de Proximité

Nous avons à nouveau alerté sur les risques liés au Nouveau Réseau de Proximité puis dès l'année prochaine sur les conséquences de la dé-métropolisation.

SOLIDAIRES a rappelé que la concentration d'agent.es dans des espaces restreint (vente d'immeuble, fusion et regroupement de services) était en totale contradiction avec les mesures de préventions liés à l'épidémie de COVID 19 dont on nous dit qu'elle peut durer plusieurs années. SOLIDAIRES a expliqué, encore une fois, qu'il fallait arrêter de quitter des bâtiments, et d'entasser les agent.es, comme l'administration le fait depuis des années, et au

contraire, réinvestir les surfaces dont nous disposons pour améliorer les conditions de travail des agent.es, et permettre aux agent.es de respecter la distanciation nécessaire.

SOLIDAIRES a, par exemple, alerté la direction sur les transferts et fusions, liés à l'abandon du site de BOUCRY (site en location, dont la DG ne veut plus), et la constitution d'un SIP de grande taille, dans un site mal adapté, qui ne pourra pas recevoir les usagers dans des conditions normales, et exposera les agent.es à des risques encore plus graves.

Nous avons dénoncé cette politique continue, de fusions, de déménagements incessants, de regroupements, très anxiogène pour les agents, et aggravant de façon catastrophique, les risques psycho sociaux.

La Direction a créé une cellule « NRP75 », pilotée par madame Talon, qui est chargée entre autre de répondre aux questions générales qui se poseront dans le cadre des restructurations à venir. Des entretiens personnalisés pourront être proposés à certain.es agent.es.

Nous savons d'ores et déjà qu'à Paris, des agent.es suivront leurs services en cas de déménagement dans Paris, mais qu'ils ne bénéficieront pas de priorité en cas de demande de mutation ou fiche de souhaits.

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes vos difficultés .

Le Secrétariat Général a envoyé à tous les CHSCT un questionnaire pour tirer un bilan des mesures de préventions mises en place sur les périodes de PCA et PRA. SOLIDAIRES a souligné que les représentant.es des personnels au CHSCT, sur ces périodes, ont été informés, mais qu'ils n'ont été que peu consultés ou réellement associés.